

Burundi : La communauté des Banyamulenge fait monter la pression

RFI, 31 août 2013 Burundi : la défense des victimes du massacre de Gatumba exige un procès La communauté des Tutsis congolais Banyamulenge tente d'obtenir justice, neuf ans après le massacre perpétré dans un camp de réfugiés de Gatumba, près de la frontière de la RDC le 13 août 2004 et qui avait fait au moins 166 morts, parmi cette communauté. Il y a deux semaines, ils avaient porté plainte contre le leader historique des ex-rebelles burundais des FNL Agathon Rwaso et de son porte-parole de l'époque, Pasteur Habimana, qui avait revendiqué l'attaque, ce qu'il nie aujourd'hui.

Cette fois, ils ont fait monter la pression en amenant de Kinshasa un ténor du barreau congolais membre de leur communauté, Maître Moïse Nyarugabo, pour tenter d'obtenir enfin l'ouverture d'une enquête, neuf ans après le massacre des réfugiés congolais banyamulenge en 2004 à Gatumba sont revenus à la charge hier. Et pour prouver leur détermination, ils viennent enfin de mettre en place un collectif d'avocats burundais et étrangers, chargés de plaider leurs causes. Parmi eux, l'un des membres les plus éminents de leur communauté, Maître Moïse Nyarugabo, sénateur et avocat congolais. Neuf ans après le massacre de Gatumba, Maître Nyarugabo a voulu mettre les points sur les i, ici à Bujumbura : « Si quelqu'un a pensé que par usure l'affaire sera oubliée ou enterrée, je pense qu'il s'en va. Nous allons pas nous taire, nous allons continuer jusqu'à ce que justice soit faite. Et nous estimons donc que cette fois-ci est la bonne, nous voulons que ce gouvernement nous écoute ». Selon les responsables de la communauté banyamulenge au Burundi, le procureur général de la République avait déjà été saisi une première fois, mais il n'avait pas donné suite. Cette fois, l'avocat congolais espère que les choses ne vont pas en rester là. « D'abord, je n'ai pas encore rencontré le procureur général de la République du Burundi, mais j'ai formulé une demande de le rencontrer. Mais à la limite, je voudrais vous envoyer de lui poser la question, est-ce qu'il n'a pas reçu la plainte ? Qu'est-ce qu'il en a fait ? Nous pensons qu'avec ça, avec l'opinion, le procureur devra nous répondre ». Mais la porte-parole du parquet burundais assure depuis deux semaines à RFI qu'elle est trop occupée pour s'exprimer sur ce dossier.